

Arrondissement
de Limoux

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : CAILHAU

Je soussigné, Bernard RAGNERE

Qualité ⁽¹⁾ : Maire de CAILHAU

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 01/02/2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 01 février 2024 au 03 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : CAILHAU, le ⁽³⁾ : 18/04/2024

Signature et tampon
Le Maire,
Bernard RAGNERE



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

Département de l'Aude

Mairie de



Cailla

11140

Tél/Fax: 04 68 20 62 70

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : **CAILLA**

Je soussigné **VISMARA Alfred**

Qualité ⁽¹⁾ : Maire de Cailla

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 13 février 2024

et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Cailla, le 12 avril 2024



DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Arrondissement de Limoux



MAIRIE DE
CAMBIEURE (11240)

Tél./Fax : 04 68 69 11 24
communecambieure@wanadoo.fr

RÉPUBLIQUE



FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Le 5 avril 2024

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Pierre JOUY, Maire de la commune de CAMBIEURE, certifie que l'avis d'arrêté inter-préfectoral portant ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d'atterrissement et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude, portée par le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, a été affiché, à la Mairie, à partir du 9 février 2024 et jusqu'au 4 avril 2024 inclus.

Le Maire,



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : CAMPAGNA DE SAULT

Je soussigné MONTAGNE Didier

Qualité ⁽¹⁾ : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortements de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 09 février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Campagna de Sault, le 09 février 2024 ⁽³⁾ :

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : CAMPAGNE SUR AUDE

Je soussigné, Gilbert SIMON

Qualité ⁽¹⁾ : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 1^{er} février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à (3) Campagne sur Aude , le 25 avril 2024

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : de CAMURAC

Je soussigné Bernard VAQUIÉ.

Qualité⁽¹⁾ : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du⁽²⁾ : 03/02/2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Camurac
, le⁽³⁾ : 18/04/2024.

Signature et tampon

Maire,
Bernard VAQUIÉ.



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

MAIRIE de CARCANIERES

09460 CARCANIERES

Tél 04.68.20.44.09

mairie.carcanieres@wanadoo.fr

CERTIFICAT

Je soussigné CAYROL Jacques, Maire de la commune de CARCANIERES, certifie que certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d'atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude, portée par le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 15 février 2024 et pendant toute la durée de l'enquête, il est resté affiché du 15 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

A CARCANIERES le 11 avril 2024

LE MAIRE





CERTIFICAT D’AFFICHAGE

ENQUETE PUBLIQUE

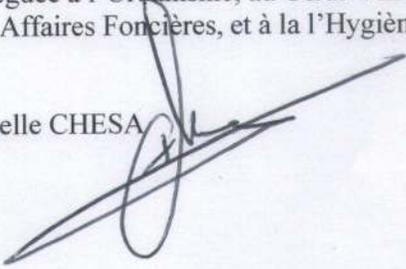
Je soussignée, Madame Isabelle CHESA, Première Adjointe au Maire de la Ville de Carcassonne, déléguée à l’Urbanisme, au Cœur de Ville, aux Affaires Foncières et à l’Hygiène :

- certifie avoir fait procéder le 6/02/2024 à l’affichage de l’avis d’Arrêté inter-Préfectoral *portant ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissement et confortement de berges par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude* dans les lieux prévus à cet effet.
- Et ce pendant toute la durée de l’enquête, soit du 6 février 2024 au 3 avril 2024 inclus.

Fait à Carcassonne, le 4 avril 2024.

La Première Adjointe
Déléguée à l’Urbanisme, au Cœur Ville,
aux Affaires Foncières, et à la l’Hygiène

Isabelle CHESA





CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : CASSAIGNES 11190

Je soussigné Serge FERRIE

Qualité ⁽¹⁾ : Maire de Cassaignes

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 1^{er} février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024
inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Cassaignes, le 01/02/2024

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de l'AUDE - 11
Arrondissement de LIMOUX

MAIRIE DE CASTELRENG

11300 CASTELRENG

☎ 04. 68. 31. 52. 48

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : CASTELRENG

Je soussigné Hervé GARCIA

Qualité : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du : 15 février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024
inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Castelreng, le 11 avril 2024

Signature et tampon

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : CAUNETTE-SUR-LAUQUET

Je soussignée, Marie-Pierre GAYDA

Qualité ⁽¹⁾ : Maire de la commune de Caunette-sur-Lauquet, Aude,

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 02 février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024
inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Caunette-sur-Lauquet,
Le 12 avril 2024

Le maire,
Marie-Pierre GAYDA



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : CAVANAC - 11570 -

Je soussigné, Patrick SCHMITH

Qualité ⁽¹⁾ : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 05 février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Cavanac
, le ⁽³⁾ : 11 avril 2024

Signature et tampon


Patrick SCHMITH
Maire de CAVANAC

⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : CAZILHAC

Je soussigné : Toni CARVAJAL

Qualité ⁽¹⁾ : Maire de CAZILHAC

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 30/01/2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : CAZILHAC, le ⁽³⁾ 15/04/224

Signature et tampon

A handwritten signature in black ink is written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE CAZILHAC' at the top and '(Aude)' at the bottom, with a small star on the right side. The center of the stamp features a heraldic emblem.

⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.



Certificat d'affichage

Je soussigné Philippe ANDRIEU

Maire de la commune de Cépie

certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique sur la demande de déclaration d'intérêt général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement des atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 5 février 2024.
et pendant toute la durée de l'enquête, soit du 4 mars 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement.

A Cépie, le 4 avril 2024.

Le Maire



Philippe ANDRIEU

Commune de CLERMONT sur LAUQUET
Mairie
11250 CLERMONT sur LAUQUET

Tél. : 06.72.52.01.47.
Mail : mairie.st-po@orange.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, **Miguel GARCIA de la TORRE**, Maire de la Commune de **CLERMONT sur LAUQUET** certifie avoir procédé à l'affichage à la porte de la Mairie et dans les lieux prévus à cet effet, du document suivant :

- Avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d'atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude, portée par le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude.

Cet avis a été affiché à compter du **29 janvier 2024**.

Et pendant toute la durée de l'enquête, il est resté affiché du **18 février 2024 au 3 avril 2024** inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement.

Fait à Clermont sur Lauquet, le 11 avril 2024.

Le Maire,



Miguel GARCIA de la TORRE

MAIRIE DE COUDONS

25 rue de la Mairie 11500 COUDONS



Tél : 04 68 20 10 81
Mail : commune-de-coudons@orange.fr

CERTIFICAT D AFFICHAGE

Je soussigne Jacky ONDEDIEU , Maire de COUDONS 11500,

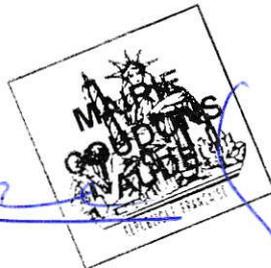
certifie avoir procédé à l'affichage , à la porte de la Mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis d'informant le public de l'ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve , des zones humides et des espaces de bon fonctionnement , traitement d'atterrissements et confortement de berges par génie végétal , sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude , porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 12 février 2024
et pendant toute la durée de l'enquête , il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024, conformément aux dispositions prévues par le Code de l'Environnement.

Fait à Coudons le 5 Avril 2024

Le Maire

Jacky ONDEDIEU



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : *Couffoulers*

Je soussigné *Jean-Régis GUICHOU*

Qualité ⁽¹⁾ : *Maire*

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ :
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : *Couffoulers*
, le ⁽³⁾ : *11/04/2024*

Signature et tampon



**Le Maire,
Jean-Régis GUICHOU**

⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : COUZA

Je soussigné Monsieur Jacques HORTALA

Qualité ⁽¹⁾ : de Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 5 février 2024.
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Couiza
, le ⁽³⁾ : 25 AVRIL 2024

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : **COUNOZOULS**

Je soussigné , **Monsieur DE BOISSIEU Patrick**

Qualité ⁽¹⁾ : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 14 février 2024 et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à COUNOZOULS
le 22 avril 2024 :



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Angel PEÑO, Adjoint au Maire de la commune de Cournanel certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 14 février 2024 et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Cournanel, le 11 avril 2024

Po/Le Maire,

L’adjoint délégué

Angel PEÑO



Commune de Coustaussa
11190 COUSTAUSSA
Tel : 04.68.74.08.51
mairie.coustaussa@orange.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Mr TRICOIRE Didier, Maire,

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 14/02/2024
et ce, pendant toute la durée de l’enquête, soit jusqu’au 9 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à COUSTAUSSA, le 16/04/2024

Signature et tampon




CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : DONAZAC

Je soussigné Jean-Pierre MESTRE

Qualité ⁽¹⁾ : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 30 janvier 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024
inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à DONAZAC, le 18 avril 2024

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune :Escouloubre

Je soussigné PETIT jacques

Qualité ⁽¹⁾ :Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ :13/02/2024 et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Escouloubre
, le ⁽³⁾ :23/04/2023

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : Escueillens-et-Saint-Just-de-Béleugard

Je soussigné Didier RIEU

Qualité : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 29 janvier 2024 et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Escueillens et Saint Just, le 10 avril 2024

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune :

ESPERAZA

Je soussigné

christian SOULA

Qualité ⁽¹⁾ :

Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 16/02/2024 ou 05/04/2024 et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à :

ESPERAZA

, le ⁽³⁾ :

20/04/2024

Signature et tampon

Par délégation du Maire
Rose-Marie DAROT
4ème Adjoint



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : Espezel

Je soussigné François Lacroix

Qualité ⁽¹⁾ : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 01/02/2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Espezel
, le ⁽³⁾ : 18/04/2024

Signature et tampon



[Handwritten signature]

⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant
⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.
⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE



LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

République Française - Département de l'Aude
Mairie de FENOUILLET DU RAZES 11240

04.68.69.14.60 fenouillet.razes@orange.fr



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné **Bruno BERTRAND**, Maire de FENOUILLET DU RAZES (Aude),

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à FENOUILLET DU RAZES ,le 18 avril 2024

Le Maire : Bruno BERTRAND



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : FERRAN

Je soussigné Dominique FROMILHAGUE

Qualité ⁽¹⁾ : Le Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 07 février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024
inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : FERRAN
, le ⁽³⁾ : 17/04/2024

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

COMMUNE DE FESTES ET SAINT ANDRE 11300 (AUDE)

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Eulalie PINTO,

Maire de la commune de FESTES ET ST ANDRE (Aude)

CERTIFIE

Avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet (visibles et lisibles de l’extérieur), de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de déclaration d’intérêt général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement des atterrissements et confortements de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 1^{er} février 2024 et pendant toute la durée de l’enquête, soit 63 jours consécutifs, du 1^{er} février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à FESTES ET ST ANDRE, le 4 avril 2024.

La Maire
E. PINTO



DEPARTEMENT de L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie
de
FONTANES de SAULT
11140

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Didier PARIS, maire de FONTANES de SAULT, certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 16 février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 16 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à FONTANES DE SAULT le 15 avril 2024

Le Maire,
Didier PARIS



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : FONTRABIOUSE

Je soussigné Pierre BATAILLE

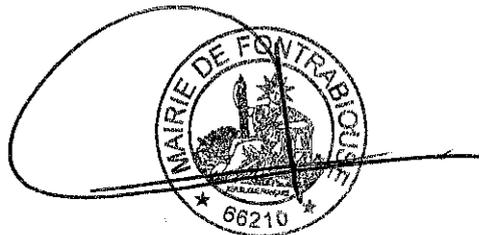
Qualité ⁽¹⁾ : Maire de la commune de FONTRABIOUSE

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 12/02/2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Fontrabieuse,
le ⁽³⁾ : 12/04/2024

Le Maire
Pierre BATAILLE



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

DEPARTEMENT DES
PYRENEES-ORIENTALES



MAIRIE DE FORMIGUERES

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : FORMIGUERES

Je soussigné Monsieur Philippe PETITQUEUX

Qualité : Maire de la commune de Formiguères

Certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du : 19 février 2024 et pendant toute la durée de l’enquête, il jusqu’au 03 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Formiguères
Le 22 avril 2024

Le Maire,
Signature et tampon

Philippe Petitqueux

République Française

Département de l'Aude - Arrondissement de Limoux



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : GAJA-ET-VILLEDIEU

Je soussignée, MAS Hélène,

Qualité ⁽¹⁾ : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 1^{er} février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 11 février 2024 au 3 avril 2024 inclus,
conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Gaja-et-Villedieu,
Le, 11 avril 2024

La Maire,

MAS Hélène



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

Horaires d’ouverture : lundi, mardi, jeudi de 9h00 à 17h30 et le vendredi de 9h00 à 16h30

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : Galinagues

Je soussigné Patrick EMERY

Qualité : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du : 06/02/2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024
inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Galinagues
, le : 23 avril 2024

Signature et tampon




CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : GARDIE

Je soussigné

Qualité ⁽¹⁾ : Jean ROGER, Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 05 février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Gardie , le ⁽³⁾ : 15 avril 2024

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : GINOLES

Je soussigné Mr Daniel CALVI

Qualité ⁽¹⁾ : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 18 février 2024 et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à GINOLES, le 10 avril 2024

Signature et tampon

Daniel CALVI, le Maire.

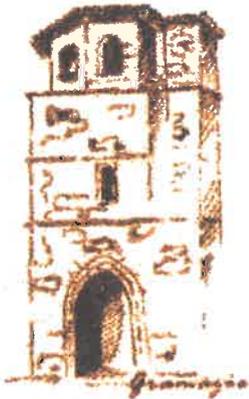


⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

Mairie de



GRAMAZIE

11240

Tél/Fax: 04 68 69 00 77

communedegramazie@wanadoo.fr

Le 4 avril 2024

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Pierre RAINIER, Maire de la commune de GRAMAZIE, certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la Mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissement et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude, prescrite du 4 mars au 3 avril 2024 inclus.

Cet avis a été affiché du 1^{er} février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le Code de l’environnement.

Le Maire,

Pierre RAINIER

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : COMMUNE DE GRANES

Je soussigné YVES ANIOLT

Qualité ⁽¹⁾ : MAIRE DE LA COMMUNE

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 18 février 2024 et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Granes
, le ⁽³⁾ : 18/04/2024

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE GREFFEIL

11250

Département de l'Aude

Arrondissement de Limoux

☎ 04.68.69.46.66

2 Place de la Fontaine

mairiedegreffeil@orange.fr

Lundi au jeudi

8h30-12h30

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : Greffeil

Je soussigné M. WAGNER Jean-Marc

Qualité ⁽¹⁾ : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ :

et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.



le 11 Avril
2024.



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Paul PAINCO, Maire de la Commune de HOUNOUX, certifie avoir procédé à l’affichage en Mairie des arrêtés préfectoraux suivants:

- Arrêté inter Préfectoral portant ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de déclaration d’intérêt général des travaux de gestion de la ripisylve des zones humides et des espaces de bon fonctionnement...portée par le syndicat mixte d’aménagement Hydraulique de la Haute vallée de l’Aude.

Ces documents seront affichés du 5 février au 3 avril 2024 inclus.

Fait à HOUNOUX,
Le 05 février 2024

Le Maire,
Paul PAINCO

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : JOUCOU

Je soussigné Lydie MUNIER

Qualité : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du : 05/02/2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Joucou
, le : 25/04/2024

Signature et tampon



Lydie Munier

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : *La Bezole*

Je soussigné *Tronel Mirabet*

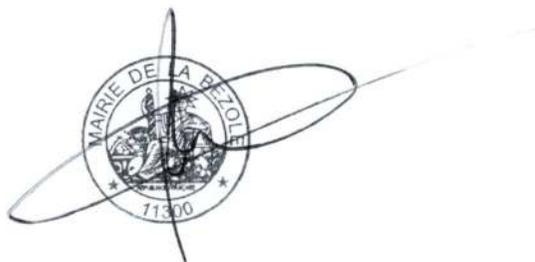
Qualité ⁽¹⁾ : *Maire*

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ :
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : *La Bezole*
, le ⁽³⁾ :
17 avril 2024

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : LA COURTÈTE

Je soussigné Jacques SARRAIL

Qualité : Adjoint au maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du : 5 février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024
inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : La Courtète,
le 15 avril 2024

Signature et tampon



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : LADERN-SUR-LAUQUET

Je soussigné Raymond CABANNE

Qualité ⁽¹⁾ : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 18/02/2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Laderm-sur-Lauquet, le 22 Avril 2024

Signature et tampon

M. Raymond CABANNE



Maire

⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Enquête publique : DIG Bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude

Je soussigné, **Jean LABADIE**, Maire de la Commune de **LA DIGNE D’AMONT**,

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 02 février 2024

et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A La Digne d’Amont, le 11 avril 2024.

Le Maire,
Jean LABADIE.



Commune de La Digne d’Amont

Rue de la mairie

11300 LA DIGNE D’AMONT

Tél : 04 68 31 72 60/Fax : 04 68 31 07 64

digne.amont@wanadoo.fr



Certificat d'affichage

Je soussigné, **Denis MOUNIÉ**,

Maire de la Commune de **LA DIGNE D'AVAL**,

Certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d'atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude, portée par le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude.

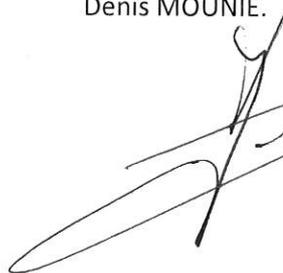
Cet avis a été affiché à compter du 13 février 2024

Et pendant toute la durée de l'enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement.

Fait à La Digne d'Aval, le 11 avril 2024.

Le Maire,

Denis MOUNIÉ.



Commune de La Digne d'Aval

5 rue de la République

11300 LA DIGNE D'AVAL

Tél : 04 68 31 32 82/Fax : 04 68 31 80 12

digne.aval@wanadoo.fr



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : LA FASOLLE

Je soussigné SAN FRANCISCO MARC

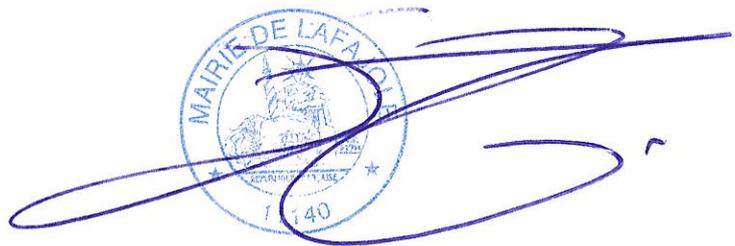
Qualité ⁽¹⁾ : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 31/01/2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024
inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : LA FASOLLE
, le ⁽³⁾ : 30/04/2024

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : LA LLAGONNE

Je soussigné Jean-Pierre ASTRUCH

Qualité ⁽¹⁾ : MAIRE

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 13/02/2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024
inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : LA LLAGONNE
, le ⁽³⁾ : 18/04/2024

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

Département de l'Aude

LA SERPENT, le 11 Avril 2024

Arrondissement de LIMOUX

MAIRIE de LA SERPENT
11190

Téléphone : 04 68 74 00 79

Mail : mairie.laserpent@orange.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Rémy TISSEYRE, Maire de la Commune de LA SERPENT,

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du : 01 Février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à LA SERPENT, le 11 Avril 2024

Le Maire,
Rémy TISSEYRE



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Mairie de LAURAGUEL

Commune :

1 Avenue du Razès
11300 LAURAGUEL
Tél. 04 68 31 91 91 - Fax 04 68 31 91 92
commune-lauraguel@wanadoo.fr

Je soussigné

Qualité ⁽¹⁾ :

Joël CATHALA
Maire de Lauraguel

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : - 1 FEV. 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à :

LAURAGUEL

, le ⁽³⁾ :

24 AVR. 2024

Signature et tampon



Joël CATHALA
Maire de Lauraguel

⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.



CERTIFICAT D’AFFICHAGE



Commune de LAVALETTE

Je soussigné, René MILHAU, Maire de Lavalette

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du : 08 Février 2024 et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Lavalette, le 10 Avril 2024
Le Maire – René MILHAU



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune :LE BOUSQUET

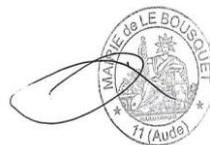
Je soussigné Christian ARAGOU

Qualité ⁽¹⁾ :Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ :18/02/2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : le BOUSQUET
, le ⁽³⁾ :
19/04/2024



⁽¹⁾ *Maire de la commune ou son représentant*

⁽²⁾ *Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.*

⁽³⁾ *Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.*

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : LE PLA

Je soussigné André OLIVE

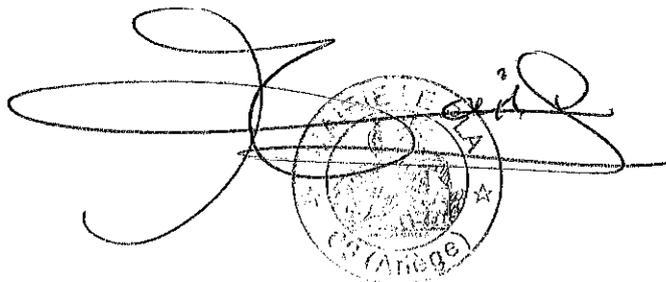
Qualité ⁽¹⁾ : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 05/02/24 au 11/02/24 et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Le Pla
, le ⁽³⁾ : 11 Avril 2024

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.



MAIRIE DE LE PUCH
09460 LE PUCH
Tél./Fax : 04 68 20 46 48
E-mail : mairie.de.le.puch@wanadoo.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : *LE - PUCH*

Je soussigné *UTEZA Michel*

Qualité ⁽¹⁾ : *MAIRE*

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : *12/04/2024*
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : *Le Puch*
, le ⁽³⁾ : *11-04-2024*.

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

MAIRIE
66210 LES ANGLÉS (FRANCE)
Tél. 04 68 04 42 21
contact@les-angles.fr

Commune : LES ANGLÉS (66210)

Je soussigné, Michel POUDADE

Qualité ⁽¹⁾ : Maire de la commune

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 19/02/2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 19 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Les Angles, le 25/04/2024

Signature et tampon

⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

•

•

• **CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

Commune : LEUC

Je soussigné Jean-Paule JORDY

Qualité ⁽¹⁾ : MAIRE

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 13.02.2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : LEUC
, le ⁽³⁾ : 03 Avril 2024

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune de LIGNAIROLLES

Je soussigné Henri TISSEYRE, Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 15 février 2024, et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Lignairolles, le 15/02/2024



Le Maire
Henri TISSEYRE



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : LOUPIA (11300)

Je soussigné, Olivier ROUGE

Qualité ⁽¹⁾ : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 15 Février 2024

et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : LOUPIA

Le 11 Avril 2024

Le Maire,
Olivier ROUGE.



*Membre de l'association des
Maires ruraux de l'Aude*

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : de LUC SUR AUDE

Je soussigné Jean Claude PONS,
Qualité ⁽¹⁾ : Maire de Luc sur Aude

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 31:01:2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024
inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Luc sur Aude
le 26 avril 2024





CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée Christiane JEANFREU

Maire de la Commune de Magrie

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 02 février 2024 et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 02 février 2024 au 15 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Magrie le 15 avril 2024.

Le Maire,
Christiane JEANFREU





CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : MALRAS

Je soussigné, Bernard CALVEL

Qualité : Maire

Certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du : 13.02.2024

Et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Mairie de Malras, le 12.04.2024

Le Maire
Bernard CAVEL





CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : MALVIES

Je soussigné Evelyne SANTINI TRASTET, en qualité de Maire

Certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 13 février 2024 :

Et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Malviès, le 3 Avril 2024

Le Maire,

Evelyne SANTINI TRASTET



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : MARSÀ

Je soussigné *Sauveur TRANIELLO*

Qualité ⁽¹⁾ : *Maire*

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : *02/02/2024*
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : MARSÀ
, le ⁽³⁾ : *12/04/2024*

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : MAS DES COURS 11570

Je soussigné, Rolland MAZET

Qualité : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du :

1^{er} Février 2024 et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Mas des Cours, le 11 avril 2024.
Le Maire,
Rolland MAZET



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : **MATEMALE**

Je soussigné **Michel Garcia**

Qualité ⁽¹⁾ : **MAIRE**

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : **01/02/2024**
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : **Matemale**
, le ⁽³⁾ : **19 février 2024**

Signature et tampon

N. POUERAS
Secrétaire



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : MAZUBY 11229

Je soussigné, Francis SAVY

Qualité ⁽¹⁾ : Maire de Mazuby

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 01/02/2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Mazuby, le 11/04/2024 ⁽³⁾ :

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : Merial

Je soussigné Patrick MURATORIO

Qualité : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 5 février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024
inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Merial
le 10 avril 2024

Signature et tampon



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE MERIAL' at the top and '11140 (AUDE)' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a seated figure holding a staff, with a star above and a crescent moon below. The signature is a stylized, cursive 'P. M.'.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : *Mijanès*

Je soussigné *Christian DUBUC*

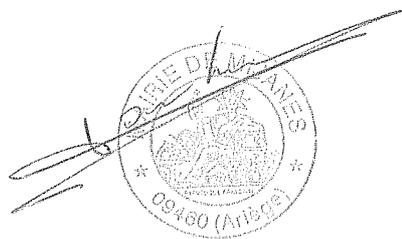
Qualité ⁽¹⁾ : *Maire*

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : *05 février au 10 avril 2024*
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : *Mijanès*
, le ⁽³⁾ : *10 avril 2024*

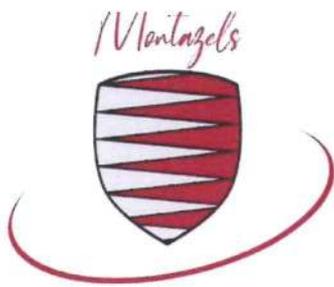
Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : de MONTAZELS

Je soussigné Christophe CUXAC

Qualité ⁽¹⁾ : Maire de la commune de MONTAZELS

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 03 Février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Montazels, le 04 Avril 2024

Christophe CUXAC



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

Mairie de Montazels

MAIRIE DE MONTCLAR
11250 MONTCLAR
Tél. 04 68 26 86 09

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : MONTCLAR

Je soussigné Anne BARTHE LASCORZ

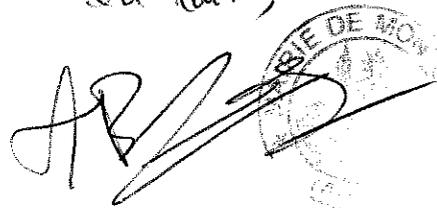
Qualité ⁽¹⁾ : maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 1^{er} février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024
inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Montclar, le 10 avril 2024

La Maire,



Anne BARTHE LASCORZ

⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : MONTGRADAIL

Je soussignée, Madame Sabine JEANNOT

Qualité : Maire de la commune

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du : 12 février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024
inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à :
MONTGRADAIL, le 10 avril 2024



DEPARTEMENT DE L'AUDE

MAIRIE de MONTHAUT
11240

Tél : 04 68 69 18 94

Mail : commune-de-monthaut@orange.fr

Certificat d'affichage

Je soussigné, **Claude MARTY**,

Maire de la commune de MONTHAUT,

Certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d'atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude, portée par le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude.

Cet avis a été affiché à compter du **05 Février 2024**

et pendant toute la durée de l'enquête, il est resté affiché du **05 février 2024 au 3 avril 2024 inclus**, conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement.

Fait à MONTHAUT, le 29 Avril 2024

Le Maire,

Claude MARTY



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : NÉBIAS

Je soussigné BONNERY Alain .

Qualité ⁽¹⁾ : Maire de la Commune de Nébias .

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ :

et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Nébias
, le ⁽³⁾ : 10 Avril 2024

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée Marie-Antoinette MOULIS

Qualité ⁽¹⁾ : Maire,

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 16 février 2024 et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à NIORT DE SAULT, le 12 avril 2024

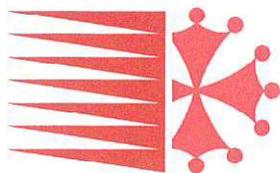
Le maire,
M-A MOULIS



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.



MAIRIE DE PALAJA

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : PALAJA

Je soussigné, LECINA Thierry

Qualité : Maire de PALAJA

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du : 1^{er} février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024
inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à PALAJA, le 10 avril 2024,



Commune de : PAULIGNE

Certificat d'affichage

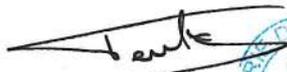
Je soussigné Jean-Marie TEULIER

Maire de la commune de PAULIGNE

Certifie que l'arrêté inter préfectoral portant ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d'atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude, portée par le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude, a été affiché aux lieux habituels à compter du 4 mars 2024, pour une durée de un mois.

Le présent certificat est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Pauligne , le 18/04/2024


Le Maire
()

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : PIEUSSE

Je soussigné Yves CABANNE

Qualité ⁽¹⁾ : Maire de la Commune de Pieusse

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 15 février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024
inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Pieusse le 11 avril 2024

Signature et tampon

⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : POMAS

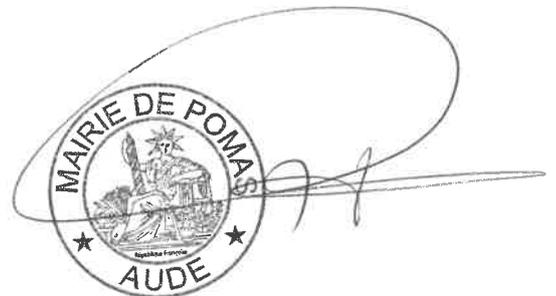
Je soussigné, Christian ROBERT

Qualité ⁽¹⁾ : Maire de la commune de Pomas

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 18 février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024
inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à
Pomas, le 15 avril 2024



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : Pomy

Je soussigné Bouille Alain

Qualité ⁽¹⁾ : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 01/02/2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : **POMY**
, le ⁽³⁾ : **15 AVR. 2024**

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : PREIXAN

Je soussignée Patricia DHUMEZ

Qualité ⁽¹⁾ : Maire de la commune

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 15/02/2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Preixan, le 10 avril 2024 ⁽³⁾ :

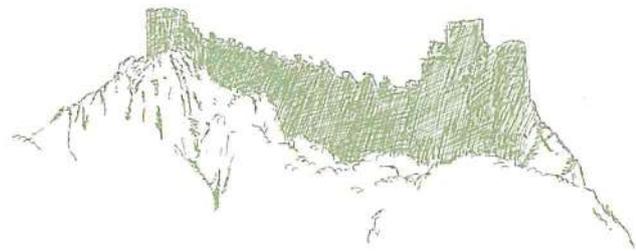
Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : PUILAURENS

Je soussigné Jacques GALY

Qualité ⁽¹⁾ : maire de la commune de PUILAURENS (Aude)

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 1^{er} février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 1^{er} février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : PUILAURENS,
Le ⁽³⁾ : 10 avril 2024

Le Maire, Jacques GALY

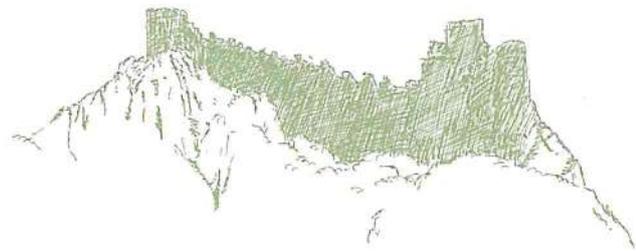


⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.





CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : PUILAURENS

Je soussigné Jacques GALY

Qualité ⁽¹⁾ : maire de la commune de PUILAURENS (Aude)

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 1^{er} février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 1^{er} février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : PUILAURENS,
Le ⁽³⁾ : 10 avril 2024

Le Maire, Jacques GALY



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : **PUIVERT**

Je soussigné **FERRIER Olivier**

Qualité ⁽¹⁾ : **Maire**

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : **1^{er} février 2024**
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : **Puivert**
, le ⁽³⁾ : **18/04/2024**

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : Puyvalador
Je soussigné DANIEL MARIN
Qualité ⁽¹⁾ : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 09/02/2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Puyvalador
, le ⁽³⁾ : 11/04/2024

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : QUERIGUT

Je soussigné BATAILLE JEAN FRANCOIS

Qualité ⁽¹⁾ : MAIRE

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 12/02/2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : QUERIGUT
, le ⁽³⁾ : 11/04/2024

Signature et tampon





CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : QUILLAN

Je soussigné M. Pierre CASTEL

Qualité : MAIRE

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché pendant toute la durée de l’enquête, soit du 27 février 2024 au 03 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Quillan le 04 avril 2024

Le Maire,

Pierre CASTEL



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : Quirbajou

Je soussigné Jacques de la Piquerie

Qualité ⁽¹⁾ : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ :
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Quirbajou
, le ⁽³⁾ 11/04/2024

Signature et tampon




⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

MAIRIE
66210 REAL
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Canton des Pyrénées Catalanes
Département des Pyrénées Orientales

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : REAL

Je soussigné M JEAN LUC SEGUY

Qualité ⁽¹⁾ : MAIRE

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 15 02 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : REAL
le 11 AVRIL 2024

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : Rennes-le-Château

Je soussigné Alexandre Painco

Qualité : Maire

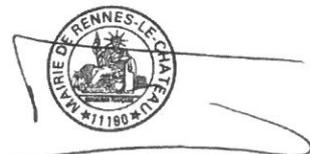
certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du : 1er février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024
inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Rennes-le-Château

Le 29 avril 2024

Signature et tampon





Commune de Rennes-Les-Bains

Certificat d'affichage

Je soussigné, Monsieur Olivier BUSCAIL, Maire de Rennes-Les-Bain, certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d'atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude, portée par le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude.

Cet avis a été affiché à compter du : 16 février et pendant toute la durée de l'enquête, il est resté affiché du 16 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le Code de l'environnement.

Fait à Rennes-Les-Bains
Le 10 mars 2024

P^r/Le Maire,
BUSCAIL Olivier



DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Arrondissement de Limoux

MAIRIE

DE

R I V E L

11230

Téléphone : 04 68 69 22 64

rivel@wanadoo.fr

Je soussigné Jérôme ARTIGUES, maire de la commune de Rivel certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d'atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude, portée par le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 16 février 2024 et pendant toute la durée de l'enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement.

Fait à Rivel le 05/04/2024



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : RODOME

Je soussigné Hervé CHAPUT

Qualité ⁽¹⁾ : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 14 Février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Rodome, le 10 avril 2024 ⁽³⁾ :

Signature et tampon

A handwritten signature in black ink is written over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE RODOME' at the top, a central emblem, and the number '11140' at the bottom. The signature is a cursive scribble that partially obscures the stamp.

⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : ROQUEFEUIL

Je soussigné : Jean-Pierre ESPOSITO

Qualité ⁽¹⁾ : Maire de ROQUEFEUIL

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 16/02/2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : ROQUEFEUIL
, le 11/04/2024 ⁽³⁾ :

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : ROQUEFORT DE SAULT

Je soussigné Benoit OLIVE

Qualité : Maire de la commune

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 02 février 2024 et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Roquefort de Sault, le 04 avril 2024

Signature et tampon



Département de l'Aude
Arrondissement de Limoux

**MAIRIE de ROQUETAILLADE-ET-CONILHAC
(11300)**

Téléphone 04.68.31.50.27
mairie-roquetaillade-et-conilhac@orange.fr

Permanences :
Lundi et Jeudi de 14 H 00 à 18 H 00

Certificat d'affichage

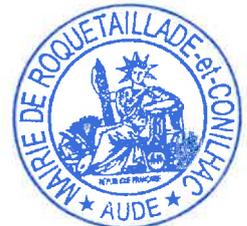
Je soussigné, Dominique AZAM, Maire de la commune de Roquetaillade et Conilhac, certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d'atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude, portée par le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la haute Vallée de l'Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 18 février 2024 et pendant toute la durée de l'enquête. Il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement.

Fait à Roquetaillade et Conilhac, le 10 Avril 2024.

Le Maire

Dominique AZAM



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : ROULLENS

Je soussigné Roland COMBETTES

Qualité ⁽¹⁾ : Maire de Roullens

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 02 février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024
inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : ROULLENS, le 10 avril 2024

Signature et tampon

The image shows a handwritten signature in black ink on the left, followed by a blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE ROULLENS' on the right. The stamp features a central emblem with a figure and a star, and the text 'Aude' at the bottom. A diagonal line is drawn across the signature and the stamp.

⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.



Avenue de Madailhan
11240 ROUTIER
☎ 04.68.69.02.73
routier5@wanadoo.fr

Certificat d'affichage

Je soussignée Michèle ANCELLE, Maire de ROUTIER,

certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la mairie, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d'atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude, portée par le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 5 février 2024 et pendant toute la durée de l'enquête, il est resté affiché du 5 février 2024 au 8 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement.

Fait à Routier, le 11/04/2024



Le Maire,

Michèle ANCELLE



☎ : 04 68 20 40 39

mairie.rouze@orange.fr

Mairie de Rouze



Le Pont 09460 Rouze



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné MAGDALOU Francis, Maire de la commune de ROUZE, certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 16 février 2024 et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 16 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat pour servir et valoir ce que de droit.

A ROUZE le 10 avril 2024

LE MAIRE



F.MAGDALOU



DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT DE LIMOUX

MAIRIE DE SAINT COUAT DU RAZES

SAINT COUAT DU RAZES, le 11 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : SAINT COUAT DU RAZES

Je soussigné Frédéric SADORI

Qualité : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du : 15 février 2024.
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Saint Couat du Razès, le 11 avril 2024

Signature et tampon




CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : SAINTE COLOMBE SUR GUETTE

Je soussigné : Anthony SANCHEZ

Qualité : Maire de la commune

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 1 février 2024 et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Sainte Colombe sur Guette, le 4 avril 2024

Signature et tampon



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : SAINT-FERRIOL

Je soussigné Jean-Jacques MARTY

Qualité ⁽¹⁾ : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 15 février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024
inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Saint-Ferriol
, le ⁽³⁾ : 15 février 2024

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.



COMMUNE DE SAINT-HILAIRE

DANS L'AUDE

Mairie de SAINT HILAIRE de L'AUDE

Rue du Béal 11250

Tél : 04.68.69.41.15 - mairie.saint-hilaire@wanadoo.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Commune : de SAINT HILAIRE

Je soussigné : Monsieur CARBONNEL Jean-Louis

Qualité ⁽¹⁾ : Maire

certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d'atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude, portée par le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 12 Février 2024 et pendant toute la durée de l'enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement.

Fait à : Saint Hilaire, le 17 Avril 2024

Signature et tampon



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : Saint Jean de Paracol

Je soussigné Cédric PLICHARD

Qualité ⁽¹⁾ : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 14 février 2024 et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Saint Jean de Paracol, le 26 avril 2024 ⁽³⁾ :

Signature et tampon
Le Maire
Cédric PLICHARD



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : Saint Julia de Bec

Je soussigné Didier AVEILHA

Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 03/02/2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 03/02/ 2024 au 10/04/ 2024 inclus,
conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Saint Julia de Bec le 10 avril 2024

Le Maire
Didier AVEILHA



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : SAINT JUST ET LE BEZU

Je soussigné M. Louis SIRE

Qualité⁽¹⁾ : MAIRE DE LA COMMUNE

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du⁽²⁾ : 18 février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Saint-J- A et Le Bézu
, le⁽³⁾ : 10 Avril 2024

Signature et tampon

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT JUST ET LE BEZU' around the top edge, 'R.F.' in the center, and 'AUDE' at the bottom. The signature is a stylized cursive 'L. SIRE'.

⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : Saint Louis et Parahou

Je soussigné Marielle BASTOU

Qualité : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du : 13/02/2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024
inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Saint Louis et Parahou, le 11/04/2024

Le Maire,
Marielle BASTOU



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : *Saint Martin de Villereglan*

Je soussigné *Pierre Bardies*

Qualité ⁽¹⁾ : *Maire*

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : *13 février 2024*
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : *Saint Martin de Villereglan*
, le ⁽³⁾ : *17 Avril 2024*

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : SAINT MARTIN LYS

Je soussigné Rose-Marie MANAUD

Qualité ⁽¹⁾ : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 05/02/2024 (nouvel avis)
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : SAINT MARTIN LYS
, le ⁽³⁾ : 11/04/2024

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

Commune de SAINT-POLYCARPE
Mairie
11300 SAINT-POLYCARPE

Tél. : 06.72.52.01.47.
Mail : mairie.st-po@orange.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, **Jean LAFFONT**, Maire de la Commune de **SAINT-POLYCARPE**, certifie avoir procédé à l’affichage à la porte de la Mairie et dans les lieux prévus à cet effet, du document suivant :

- Avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du **29 janvier 2024**.

Et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du **18 février 2024 au 3 avril 2024** inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Saint-Polycarpe, le 11 avril 2024.

Le Maire,



Jean LAFFONT

MAIRIE
DE
SALVEZINES
11140

Tél et fax : 04 68 20 51 06
Courriel : salvezines@wanadoo.fr



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Sébastien Torreilles, Maire de Salvezines,

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 1^{er} février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024
inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Salvezines le 11 avril 2024

Le Maire,
Sébastien TORREILLES





CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : Serres

Je soussigné Octave TRETON

Qualité ⁽¹⁾ : Maire de la Commune de Serres

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 11/02/2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Serres
, le ⁽³⁾ : 11/04/2024 .

Signature et tampon

⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : SOUGRAIGNE

Je soussigné Mme Socquet-Juglard

Qualité :Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du :17 février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : sougraigne le 04/04/2024

Signature et tampon

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : de TERROLES

Je soussigné Pierre PLANE

Qualité ⁽¹⁾ : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 14 février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Terres
, le ⁽³⁾ : 26 avril 2024

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de TOURREILLES



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : TOURREILLES

Je soussignée, Marie-Christine PALOMINO,

Qualité : MAIRE

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 15.02.2024, et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à TOURREILLES, le 15.04.2024
Marie-Christine PALOMINO, Maire.





Mairie de VAL-DU-FABY



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Anthony CHANAUD, Maire de VAL-DU-FABY, certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 16 février 2024 et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à VAL-DU-FABY, le 10 avril 2024

Le Maire,
Anthony CHANAUD

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : VALMIGERE

Je soussigné Isabelle FOUQUET

Qualité ⁽¹⁾ : Maire de Valmigère

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 14 février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024
inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : Valmigère, le 24 avril 2024 ⁽³⁾ :

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : VERZEILLE

Je soussigné Mr Christian AUDIER

Qualité ⁽¹⁾ : De Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du : du 16 Février 2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024
inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à :
Verzeille, le : 10 Avril 2024



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : VILLARDEBELLE

Je soussignée, Marguerite FALCOU,

Qualité : Maire de la commune de Villardebelle

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 13 février 2024 et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à Villardebelle,
Le 16 avril 2024

Le maire,
Marguerite FALCOU





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de VILLAR-SAINT-ANSELME

Tel : 04 68 31 33 17

Mardi 8H-12H

Jeudi 13H-17H

Vendredi Télétravail

Je soussigné Mr Eric GRAUBY, Maire de Villar-Saint-Anselme

certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d'atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude, portée par le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 16 février 2024

et pendant toute la durée de l'enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement.

A Villar-St-Anselme, le 11 avril 2024

Le Maire,
Mr Eric GRAUBY





COMMUNE de VILLEBAZY

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Tel : 04 68 69 46 81

Mardi 13h - 17h

Jeudi 8h - 12h

Vendredi : Télétravail

Je soussigné Mr Guy SERIE en qualité de Maire de VILLEBAZY

certifie avoir procédé à l'affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l'avis informant le public de l'ouverture de l'enquête publique préalable à la demande de Déclaration d'Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d'atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l'Aude, portée par le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'Aude.

Cet avis a été affiché à compter du 16 février 2024 :
et pendant toute la durée de l'enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement.

A Villebazy, le 11 avril 2024

Le Maire,

Mr Guy SERIE



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Commune : VILLEFLOURE

Je soussigné Jean-Louis ARIBAUD

Qualité ⁽¹⁾ : Maire

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : 18/02/2024
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

Fait à : VILLEFLOURE, Le 11 Avril 2024

Signature et tampon



⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

VILLELONGUE D’AUDE

Commune :

Je soussignée *LAFFONT Marie - Claudine*

Qualité ⁽¹⁾ : *maire*

certifie avoir procédé à l’affichage, à la porte de la mairie et dans les lieux prévus à cet effet, de l’avis informant le public de l’ouverture de l’enquête publique préalable à la demande de Déclaration d’Intérêt Général des travaux de gestion de la ripisylve, des zones humides et des espaces de bon fonctionnement, traitement d’atterrissements et confortement de berge par génie végétal sur le bassin versant de la Haute Vallée de l’Aude, portée par le Syndicat Mixte d’Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l’Aude.

Cet avis a été affiché à compter du ⁽²⁾ : *01/02/24*
et pendant toute la durée de l’enquête, il est resté affiché du 18 février 2024 au 3 avril 2024 inclus, conformément aux dispositions prévues par le code de l’environnement.

VILLELONGUE D’AUDE

Fait à :

, le ⁽³⁾ :

18 AVR. 2024

Signature et tampon



**Mme le maire,
LAFFONT Marie-Claudine**

⁽¹⁾ Maire de la commune ou son représentant

⁽²⁾ Compléter par la date du 1^{er} jour de l’affichage qui doit être au moins quinze jours avant le début de l’enquête, soit avant le 18 février 2024.

⁽³⁾ Le certificat doit être établi après la clôture de l’enquête, le 3 avril 2024.